



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.1, 3.11, 3.12 et 3.14

**N° de la demande :** 2009-1046  
**Catégorie :** B.3.1 - Modification des étiquettes du produit – Augmentation de la dose d'application  
B3.11 – Modification des étiquettes du produit – Nouveaux organismes nuisibles  
B.3.12 – Modification des étiquettes du produit – Nouveau site ou nouvelle culture hôte  
B.3.14 – Modification des étiquettes du produit – Classifications  
**Produit :** Polyphase PW20  
**N° d'homologation :** 29260  
**Matière(s) active(s) (m.a.) :** Iodo-3-propynyl-2-butylcarbamate (IPB)  
**N° de document de l'ARLA PDF en français :** 2023043

### But de la demande

La présente demande vise à modifier l'étiquette et à reclassifier le concentré de fabrication homologué Polyphase PW20 comme agent de conservation de préparation commerciale.

### Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

### Évaluation sanitaire

La toxicité aiguë de Polyphase PW20 est faible par voie d'exposition orale ( $DL_{50} > 2\ 000$  mg/kg p.c.) ou cutanée ( $DL_{50} > 2\ 000$  mg/kg p.c.) et par inhalation ( $CL_{50} > 2,04$  mg/L). Il est extrêmement irritant pour les yeux, modérément irritant pour la peau et il n'est pas considéré comme un sensibilisant cutané.

### Évaluation environnementale

Une évaluation environnementale a été réalisée pour Polyphase PW20 (contenant 20 % de matière active de qualité technique iodo-3-propynyl-2-butylcarbamate). Polyphase PW20 est actuellement homologué comme un concentré de fabrication (numéro d'homologation 29260) pour la fabrication, la modification ou le reconditionnement d'agents de conservation pour les peintures et les teintures, les huiles de coupe, le bois, les adhésifs, les encres et les enduits en papier, pour des usages non alimentaires. Ce produit est similaire au concentré de fabrication homologué Polyphase P-20T (numéro d'homologation 24141).

La matière active, à savoir l'iodo-3-propynyl-2-butylcarbamate, est toxique pour les organismes aquatiques. Une exposition environnementale directe à l'iodo-3-propynyl-2-butylcarbamate n'est pas prévue puisque le produit doit être utilisé pour les matériaux comme les peintures et les teintures, les huiles de coupe, le bois, les adhésifs, les encres et les enduits en papier, pour des usages non alimentaires. L'étiquette n'autorise pas le déversement d'effluents contenant ce produit dans les milieux aquatiques. Puisque cette matière active est actuellement homologuée pour des utilisations et des concentrations proposées, l'exposition d'organismes non ciblés à Polyphase PW20 ne devrait pas augmenter. L'exposition environnementale aux agents de conservation contenus dans les matériaux traités est négligeable.

### **Évaluation de la valeur**

Deux essais ont été réalisés dans différentes compositions de peintures pour justifier l'utilisation de Polyphase PW20 comme agent de conservation pour les pellicules sèches de peinture. Les doses efficaces sont les suivantes : peinture d'extérieur (solvants) 0,5 à 1,5 %, peinture d'extérieur (latex) 1,0 à 2,5 % et peinture d'intérieur 0,2 à 0,8 %. Ces doses sont conformes à celles d'autres produits similaires de Troy Chemical Corporation. Par conséquent, selon les données fournies, Polyphase PW20 est acceptable pour contrôler la dégradation fongique des peintures d'intérieur et d'extérieur.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a évalué les données fournies sur le produit, Polyphase PW20, et a jugé les renseignements suffisants pour changer l'homologation du concentré de fabrication en homologation d'un agent de conservation de préparation commerciale.

## Références

**N° de l'  
ARLA**

**Titre**

- 1424931 2007, Product Toxicology of Polyphase PW20, DACO: 4.1
- 1424932 2006, Acute Oral Toxicity Up and Down Procedure to Rats, 19142, DACO: 4.6.1
- 1424933 2006, Acute Dermal Toxicity Study in Rats-Limit Test, 19143, DACO: 4.6.2
- 1424934 2006, Acute Inhalation Toxicity Study in Rats-Limit Test, 19144, DACO: 4.6.3
- 1424935 2006, Primary Eye Irritation Study in Rabbits, DACO: 4.6.4
- 1424936 2006, Primary Skin Irritation Study in Rabbits, DACO: 4.6.5

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.